



Newsletter Lignonn du Forez - Natura 2000

N°58 – Mai 2016

Les zones humides au cœur des engagements agro-environnementaux

Une grosse vague de mesures agro-environnementales et climatiques souscrites cette année...

Dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique Hautes-Chaumes et Piémont du Forez (PAEC), la deuxième année de contractualisation est en train de connaître un vif succès avec non moins de 90 dossiers Exploitations Agricoles en cours de souscription dans le cadre de la Politique Agricole Commune (Déclaration PAC).

Après des engagements satisfaisants sur l'enjeu **biodiversité en 2015**, pour la campagne de mesures agro-environnementales sur les Hautes-Chaumes, cette année est principalement consacrée aux contractualisations relatives à l'enjeu **Qualité d'Eau et Protection des zones humides**.

Ainsi de nombreux exploitants ont choisi de s'engager sur la protection des zones humides aussi bien sur les Hautes-Chaumes que sur le reste de leurs surfaces agricoles. On peut aussi noter une forte augmentation des engagements en faveur de la réduction de l'utilisation des pesticides.

Un premier bilan chiffré sera réalisé début juin, et dès aujourd'hui on sait que les objectifs fixés lors de l'élaboration du PAEC seront largement atteints, particulièrement pour les enjeux qualité d'eau et protection des zones humides.



Des mesures agro-environnementales associées à des plans de gestion des zones humides

Les mesures proposées font l'objet d'un cahier des charges, dont les principales clauses sont reprises dans le plan de gestion des zones humides réalisé à l'échelle de l'exploitation. Les mesures s'articulent autour de la mise en défends des zones humides (arrivée en pâture après les floraisons des espèces inféodées aux zones humides), l'adaptation de la pression de pâturage (nombre de bêtes par hectare et durée de pâturage), l'interdiction de fertilisation et le maintien des prairies fleuries.

Il s'agit d'un travail de conciliation gagnant-gagnant mené avec les exploitants agricoles en faveur des zones humides.



Têtes de bassins versants : Protéger la ressource en eau et maintenir la biodiversité

Les Hautes-Chaumes du Forez sont constituées d'une mosaïque de milieux au sein desquels l'agriculture est toujours présente et largement bénéfique dès lors que la pression est adaptée. Les différents programmes agro-environnementaux qui se sont succédés sur les hauteurs foréziennes ont permis de ré-ouvrir et d'entretenir des milieux riches en biodiversité, et également de maintenir une ressource en eau de qualité, grâce à des pratiques adaptées.



Les têtes de bassins versants appelées aussi petits chevelus occupent un rôle primordial dans le fonctionnement du cycle de l'eau. Les cours d'eau et les zones humides qui constituent ce réseau participent à l'approvisionnement en eau et à la régulation des crues, au transport et la rétention des sédiments, à l'épuration de l'eau et sont de véritables réservoirs de biodiversité. Le rôle primordial de ces milieux est actuellement peu évalué voire ignoré par notre société. Les têtes de bassin sont des espaces d'une grande diversité paysagère et ont été modelés par la main de l'Homme au fil du temps. L'évolution actuelle des activités humaines et des changements globaux peuvent altérer le fonctionnement de ces milieux. Les actions mises en œuvre de façon concertée avec les exploitants agricoles et les gestionnaires de milieux naturels est primordial et garantit le maintien des fonctionnalités de ces espaces. Du fait de leur petit gabarit les cours d'eau en tête de bassin sont fortement influencés par les conditions locales (géologie, relief, climat ...). Ces milieux sont donc particulièrement vulnérables. De mauvaises pratiques pourraient ainsi entraîner leurs dégradations et la perte de leurs fonctions et services pour la société.





Réduction de l'emploi des pesticides agricoles : une mesure en marche

Dans le cadre du PAEC Hautes-Chaumes et Piémont du Forez, on constate cette année une volonté accrue des exploitants agricoles pour s'engager dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. De nombreux exploitants déjà engagés sur des mesures liées à la maîtrise de la fertilisation et à la protection des cours d'eau et des zones humides, se lancent maintenant dans des stratégies de protection des cultures économes en pesticides. La présence de matériel alternatif (acquis par le SYMILAV et financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région et les fonds européens) permet aux exploitants qui souhaitent s'engager, de mettre en place des itinéraires techniques laissant plus de place aux interventions mécaniques qu'à la chimie. Le développement des semis de prairies sous couvert de céréales, du désherbage mécanique (bineuse, herse étrille) et des techniques simplifiées de travail du sol, sont de formidables atouts pour à terme faire reconnaître ces pratiques agricoles sous signe fort de qualité.

Au regard de l'article précédent (page2), il est important de souligner les efforts réalisés par les exploitations agricoles qui contribuent à la qualité environnementale de notre territoire. L'enjeu est désormais que ces engagements pour la qualité de l'eau se répercutent favorablement sur le pilier économique des exploitations.



Désormais le principal défi est de valoriser et de déployer auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves chez quelques-uns. Il s'agit d'engager la généralisation en s'appuyant sur des agriculteurs ayant bien éprouvé les techniques culturales économes en intrant. Car si des premiers résultats sont là chez certains, il faut encore travailler pour réduire la pression des produits phytosanitaires sur les milieux.



Actualités au fil de l'eau

Réunion des Commissions Géographiques sur le bassin versant

Les commissions géographiques vont prochainement être réunies et permettront aux élus d'une part de découvrir des opérations du SYMILAV réalisées sur leur territoire (de proximité), et également de partager les différentes actualités syndicales et projets en cours.

Bassin versant et organisation géographique

Les commissions géographiques sont des espaces de travail délocalisés sur 3 zones différentes.

Elles permettent d'apporter d'avantage de proximité et d'inviter en plus des élus non délégués.

Secteur du Haut Anzon

Cervières, Champoly, Les Salles, Noirétable, Saint Thurin, Saint Jean la Vêtre, Saint Julien la Vêtre, Saint Priest la Vêtre, La Côte en Couzan, Jeansagnière, La Valla sur Rochefort, Saint Didier sur Rochefort, Saint Laurent Rochefort, L'hôpital sous Rochefort, Débats Rivières d'Orpra, Saint Martin la Sauveté, Ailleux.

Secteur Plaine du Forez

Sail sous Couzan, Leigneux, Boën, Saint Sixte, Sainte-Agathe la Bouteresse, Saint Etienne le Molard, Saint Foy Saint Sulpice, Poncins, Chambéon, Cléppé, Feurs, Montverdun, Magneux Hautes Rives, Mornand en Forez, Saint Paul d'Uzore, Savigneux, Montbrison, Ecotay l'Olme, Saint Thomas la Garde, Chalais d'Uzore, Pralong, Champ dieu, Marcilly le Châtel, Marcoux, Trelins.

Secteur Piémont et Haut Forez

Lézigneux, Verrière en Forez, Bard, Lérigneux, Essertines en Chatelneuf, Chatelneuf, Roche, Saint Bonnet le Courreau, Sauvain, Saint Georges en Couzan, Chalmazel, Saint Just en Bas, Palogneux.

Trois dates à retenir pour ces commissions :

- 🕒 **Mercredi 8 juin 2016 à 18h30 à CHAMPDIEU (Salle Bosland) pour le secteur plaine : visite du chantier de restauration sur le Pralong puis réunion en salle.**
- 🕒 **Jeudi 9 juin 2016 à 18h30 à SAINT LAURENT ROCHEFORT pour le secteur Anzon : visite du chantier franchissement piscicole à Saint Laurent sur Rochefort puis réunion en salle.**
- 🕒 **Mercredi 15 juin 2016 à 18h30 à SAUVAIN (Maison Sauvagnarde) pour le secteur Monts du Forez : découverte des opérations mises en œuvre pour la protection des zones humides à Sauvain puis réunion en salle.**

Pour rappel, les élus des conseils municipaux (non délégués au syndicat de rivières) sont également invités à venir participer à ces réunions de commissions.